

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

2023  
2024

UNION DES ARMATEURS A  
LA PECHE DE FRANCE

---

---

# ÉDITORIAL

Chers membres, partenaires et amis de la pêche,

L'année écoulée a posé des défis sans précédent pour la pêche professionnelle en France. L'UAPF a travaillé sans relâche pour défendre nos adhérents face à une accumulation des contraintes.

La pêche hauturière et la grande pêche se désintègrent presque indifféremment, déstabilisant toute la filière. La pêche côtière et la petite pêche doivent se battre pour conserver leurs zones de travail.

Les ports et criées peinent à se réorganiser face aux baisses d'apports, les acheteurs se tournent vers l'importation, et les fournisseurs sont fragilisés par les encours de leurs clients. Toutes les entreprises de pêche sont en difficulté et ont du mal à envisager leur avenir.

2024, proclamée « Année de la Mer », met en lumière l'importance des océans et des activités maritimes, avec en perspective la Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC) à Nice en 2025. Cela intensifie les débats sur la planification maritime, écologique et énergétique, et souligne la nécessité de ne pas oublier notre pêche responsable et durable.



*“ Si la pêche française doit être repensée, l'État doit permettre à tous les acteurs de s'adapter.”*

---

# ÉDITORIAL

Certaines ONG plaident alors pour la fin d'une pêche dite industrielle au profit d'une pêche dite artisanale, créant des divisions.

À l'UAPF, nous croyons que l'unité est notre plus grande force. Nous nous battons pour une pêche unie, où chaque acteur trouve sa place et contribue à la durabilité de nos métiers. Nous démontrons que nos pratiques sont responsables et que nous préservons les ressources marines, participant activement aux consultations publiques et débats européens et internationaux.

L'année à venir sera également chargée, avec de nombreux défis et opportunités. Nous devons prouver que la pêche française est à la pointe de la durabilité et de l'innovation. Grâce à notre unité et détermination, nous surmonterons les obstacles et prospérerons.

Merci pour votre soutien indéfectible et votre engagement constant. Ensemble, nous continuerons à avancer vers un avenir où la pêche reste vitale, respectée, et contribue à l'économie locale et à la sécurité alimentaire tout en préservant nos ressources marines.

Avec toute ma reconnaissance,

**Xavier LEDUC**  
**Président**

---

## SOMMAIRE

<i><b>NOS VALEURS</b></i>	<i><b>.... 05</b></i>
<i><b>NOS MISSIONS</b></i>	<i><b>.... 06</b></i>
<i><b>NOS OBJECTIFS</b></i>	<i><b>.... 07</b></i>
<i><b>NOTRE GOUVERNANCE</b></i>	<i><b>.... 08</b></i>
<i><b>NOS CHIFFRES CLÉS</b></i>	<i><b>.... 09</b></i>
<i><b>ACTIONS 2023-2024</b></i>	<i><b>.... 10</b></i>
<i><b>NOTRE STRATÉGIE POUR LE FUTUR</b></i>	<i><b>.... 19</b></i>

# NOS VALEURS



## • ENTRAIDE

L'UAPF est un syndicat patronal qui a pour but de **féderer les armements français à la pêche** qu'ils soient dirigés par des chefs d'entreprises embarqués ou non embarqués, quels que soient leurs lieux d'activité, leurs métiers ou la taille du ou des navires.



## • COMPLEMENTARITE

L'UAPF considère que les différents types de pêche sont complémentaires et qu'il est nécessaire de conforter une représentation patronale solide dans le secteur de la pêche, financièrement indépendante et active, pour mieux promouvoir les intérêts des entreprises et **défendre la légitimité de la pêche commerciale** et sa rentabilité à long terme.



## • DYNAMISME

L'engagement premier de l'UAPF est de **répondre quotidiennement aux besoins de ses adhérents et de défendre leurs intérêts**, au niveau international, communautaire, national voire régional sur tous les sujets.

---

## NOS MISSIONS

### VOUS INFORMER

Pour cela nous assurons une participation active à un grand nombre de réunions professionnelles ou institutionnelles pour y représenter nos adhérents.

### DÉFENDRE VOS INTERETS

Nous entretenons des relations avec un public large de professionnels, d'administrations et d'Instituts de recherche.

### RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

L'engagement premier de l'UAPF est de répondre quotidiennement aux besoins de ses adhérents.

---

## NOS OBJECTIFS

### LÉGITIMITÉ, INTÉRÊTS ET RENTABILITÉ

Notre objectif premier qui est pour nous la défense de la légitimité de la pêche commerciale et de ses intérêts, et de la rentabilité à long terme des armements qui sont nos adhérents.

### SYNERGIES ET COLLABORATIONS

Ne pouvant pas toujours agir et convaincre seuls, nous essayons de susciter les meilleures synergies et les meilleures collaborations avec les autres organisations professionnelles, et en particulier avec certaines OP, qui partagent les mêmes orientations que nous.



### A CHACUN SON RÔLE

Nous défendons l'idée que le CNPMM et les CRPMM doivent s'appuyer sur les compétences des syndicats patronaux et des OP, mais que leurs missions ne sont pas de s'y substituer.



# NOTRE GOUVERNANCE

## UNE ASSEMBLEE GENERALE

Elle est composée de l'ensemble des adhérents de l'UAPF



## UN BUREAU

Il est composé par le Président, M. Xavier LEDUC et les vices Présidents :

- M. Jean-Pierre LEVISAGE
- M. Jean PORCHER
- M. Adrien DE CHOMEREAU (Trésorier)

Il est assisté du Délégué Général de l'UAPF.

## UNE EQUIPE

Elle est composée de :

- Marc GHIGLIA (Délégué Général)
- Axelle BODMER (Secrétaire Général)
- Jérôme JOURDAIN (Secrétaire Général Adjoint)
- Valérie MICHEL (secrétariat au siège UAPF de Paris)
- Florence NEMOZ (secrétariat antenne de Concarneau)

### Paris (siège)

59 rue des Mathurins,  
75008, Paris.  
01.42.66.32.60 –  
[uapf@uapf.org](mailto:uapf@uapf.org)

### Concarneau

6 rue des senneurs,  
29900 Concarneau.  
02.98.70.45.08  
[uapfCC@uapf.org](mailto:uapfCC@uapf.org)

# NOS CHIFFRES CLÉS



**170**  
NAVIRES

Les adhérents actuels de l'UAPF sont pour beaucoup issus de la grande pêche et de la pêche au large, mais depuis quelques années, des navires de plus petite taille nous ont rejoint.



**2000**  
MARINS

Les femmes et les hommes embarqués par nos adhérents pêchent dans les eaux des ZEE de l'Atlantique Nord-est, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Océan Indien, et de l'Océan Austral, et aussi dans les eaux internationales.



**+ 500M€**

Chiffres d'affaires (en millions) cumulés de nos adhérents en 2023



**88%**  
REPRESENTATIVITE

A l'issue de la procédure ouverte par la Direction Générale du Travail sur la mesure de la représentativité des syndicats patronaux en 2021, l'UAPF demeure très majoritaire avec un poids de 88,11 % en nombre de salariés employés par les entreprises adhérentes à notre organisation.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## UN SECTEUR FRAGILISÉ PAR DES CRISES SUCCESSIVES

Depuis le début de la crise en Ukraine, le soutien aux entreprises de pêche françaises affectées par la hausse des prix de l'énergie s'est multiplié, mais sans concrétisation effective. Les réductions de prix des carburants promises n'ont pas été entièrement mises en œuvre, malgré l'obligation de continuer à rémunérer les marins comme si elles en avaient bénéficié. L'aide spécifique plafonnée à 330 000 euros par entreprise ne suffit pas, ne tenant pas compte du nombre ou des caractéristiques des navires, ce qui exclut une grande partie de la production française. En outre, les navires ravitaillés à l'étranger n'ont pas pu bénéficier des remises sur le carburant, touchant 30% des achats globaux.

L'UAPF critique le cadre rigide de la Commission Européenne qui limite les aides au secteur des pêches, créant une situation injuste et non durable. Les entreprises de pêche, incapables de répercuter les surcoûts sur les prix de vente en raison de la concurrence des importations, voient leur viabilité menacée. L'UAPF appelle à des solutions immédiates et pérennes pour soutenir les entreprises de pêche, tout en reconnaissant l'impact durable des coûts énergétiques élevés. La disparition des navires, illustrée par la fermeture de SAUPIQUET, ne permettra pas aux survivants de résister à la crise, soulignant la nécessité de soutenir l'ensemble du secteur pour assurer sa pérennité et stabiliser la filière.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## UNE RÉVISION DES CONDITIONS D' ARMEMENT À LA PÊCHE

Les entreprises de pêche françaises, responsables d'une part significative de la production nationale, peinent à maintenir leur activité et à envisager le renouvellement de leurs navires pour améliorer leur efficacité énergétique. La situation résulte des coûts élevés d'armement et des réglementations contraignantes, désavantageant le pavillon français par rapport aux autres pavillons européens. Les entreprises peinent à attirer des travailleurs qualifiés, concurrencées par le secteur de l'armement commercial.

Pour remédier à cette crise, l'UAPF propose deux leviers : la réduction des coûts d'armement par des mesures de soutien et l'harmonisation des réglementations, ainsi qu'un accès facilité au marché du travail par une meilleure attractivité des métiers de la pêche. L'adoption de technologies propres et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle sont également essentielles. La demande introduite par l'UAPF dépasse le simple volet social puisque l'idée est bien, au nom de la concurrence internationale, de se rapprocher du cadre économique dont bénéficie la flotte de commerce avec des exonérations fiscales et sociales. Les premières réponses des pouvoirs publics paraissent bien timides tant sur l'ampleur des mesures envisagées, que sur le périmètre des navires concernés.

En conclusion, une stratégie combinée visant à réduire les coûts, faciliter l'accès au marché du travail et adopter des technologies énergétiquement efficaces est nécessaire pour assurer la compétitivité et la survie du pavillon français. Sans ces mesures, le secteur de la pêche risque de continuer à décliner, menaçant l'économie locale des régions côtières et la souveraineté alimentaire de la France.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## LES ARMEMENTS MOBILISÉS POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIE DES PÊCHEURS

Face aux critiques croissantes des ONG environnementalistes et à leur influence sur les décisions politiques, les armements de l'UAPF s'efforcent de mieux communiquer sur les réalités de leur secteur.

Ils préparent une plateforme de communication pour 2024 afin de fournir des informations complètes et nuancées au public et aux décideurs politiques. Cette plateforme vise à démontrer les efforts du secteur pour améliorer ses pratiques de durabilité et à mettre en lumière les réalités économiques et sociales de la pêche.

En promouvant une pêche responsable et en contrebalançant les discours simplistes des ONG, l'UAPF espère rééquilibrer le débat public et politique. La démarche vise à prouver que la pêche peut être une alliée dans la protection des océans tout en soutenant la sécurité alimentaire et l'emploi dans les communautés côtières.

En défendant une vision unifiée et durable, l'UAPF travaille à garantir des décisions politiques qui soutiennent une pêche équitable et viable, sans sacrifier la viabilité économique du secteur.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## NOUVEAU RÈGLEMENT UE « CONTRÔLE »

La réforme des mesures de contrôle des pêches de l'UE, initiée en 2018, a abouti au règlement modificatif (UE) 2023/2842, publié en décembre 2023.

L'UAPF a travaillé pour que la position du parlement européen prenne en compte les contraintes de l'activité de pêche tout au long des négociations. Ce règlement introduit des changements majeurs, tels que l'élargissement de l'obligation du journal de pêche électronique à bord, l'ajustement des marges de tolérance, l'installation de caméras pour certains navires, et des contrôles stricts de la puissance motrice. Des dérogations à la pesée sont réintroduites pour les débarquements dans des États tiers.

Ces évolutions visent à moderniser les mesures de contrôle pour aligner le règlement avec la Politique Commune de la Pêche de 2013, en tenant compte des contraintes de l'activité de pêche. Cependant, des actes d'exécution restent à adopter pour la mise en œuvre complète des nouvelles règles.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## 2024 : ANNÉE DE LA MER

Désignée « année de la mer », 2024 est cruciale pour la planification maritime, écologique et énergétique de la ZEE française et de la haute mer. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC) à Nice en 2025, l'UAPF doit promouvoir une pêche responsable face aux discours visant à mettre fin à la pêche dite "industrielle", à comprendre par des navires de plus de 12 mètres. L'UAPF souligne que ces interdictions affecteraient aussi les petits pêcheurs. L'UAPF œuvre à maintenir l'unité du secteur de la pêche, démontrant que toutes les formes de pêche peuvent coexister de manière responsable. En défendant une vision unifiée et durable, l'UAPF vise à garantir des décisions politiques qui soutiennent une pêche équitable, sans compromettre la viabilité économique du secteur.

## PLANIFICATION MARITIME DES ACTIVITÉS DE PÊCHE

La planification maritime actuelle simplifie excessivement la complexité des écosystèmes marins et des activités humaines. Pour atteindre des objectifs de protection des océans ou développer l'énergie éolienne, la pêche doit souvent céder ses zones historiques. Une approche équilibrée est nécessaire, traitant les zones maritimes comme les terres agricoles, exploitant durablement certaines zones tout en protégeant d'autres. Malgré l'importance socio-économique des flottilles historiques, les arguments environnementaux dominent souvent. Il est crucial d'intégrer la pêche de manière équilibrée dans une planification maritime respectant les objectifs de développement durable et les réalités socio-économiques des communautés de pêcheurs, garantissant la pérennité de cette activité vitale.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## RÈGLEMENT SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le projet de règlement sur la « restauration de la nature » de l'UE, publié en 2022, vise à enrayer la perte de biodiversité. Les méthodes de pêche de fond sont critiquées pour leur impact environnemental. Bien que soutenant la stratégie de biodiversité, l'UAPF exprime des préoccupations quant aux implications pour les producteurs et l'économie locale. La perte d'accès à certaines zones de pêche pourrait être désastreuse pour les communautés dépendantes. Depuis mars 2024, l'avenir de ce règlement est incertain, sans majorité qualifiée pour un accord interinstitutionnel. Il est crucial de trouver un équilibre entre protection de la biodiversité et soutien aux communautés locales pour une solution viable.

## PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DES DAUPHINS ET MARSOUINS DANS LE GOLFE DE GASCOGNE

En réponse à une procédure contentieuse de la Commission européenne, la France a mis en place un plan d'action (2022-2025) pour réduire les captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne. Après une contestation professionnelle et une décision du Conseil d'État, des mesures plus strictes ont été imposées, incluant l'interdiction de certains engins de pêche dangereux. Une fermeture temporaire de la pêche de quatre semaines en 2024 a été ordonnée, avec des mesures d'indemnisation pour les navires affectés. L'incertitude demeure sur les conditions de fermeture pour 2025 et 2026. Le plan vise à concilier protection des dauphins et viabilité économique des pêcheurs.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## RESTRICTIONS DE PÊCHE DANS LES AMP DU ROYAUME-UNI

En 2023, le Royaume-Uni a proposé des restrictions sur les engins de pêche remorqués dans 13 Aires Marines Protégées (AMP). En février 2024, un arrêté a établi des fermetures partielles ou complètes de ces zones. L'UAPF a critiqué la faiblesse des données utilisées et souligné l'importance de ces zones pour la pêche française. Une prochaine étape couvrira toutes les activités de pêche dans les autres AMP britanniques d'ici fin 2024. La défense des principes de proportionnalité des mesures est cruciale pour les futures négociations post-2026, déterminant l'accès des navires de l'UE aux zones de pêche britanniques.

## RÉFORME DE LA DIVISION 215

Depuis 2022, la DGAMPA révisé la Division 215 sur l'habitabilité des navires de pêche pour intégrer les exigences des conventions OIT C188 et MLC. L'UAPF a contribué à adapter les règles pour les navires de pêche, notamment ceux de moins de 12 mètres, afin de refléter la réalité des contraintes des armateurs.

Cette mobilisation vise à garantir que les exigences restent dans leurs champs d'application respectifs, sans surtransposition en droit français, assurant ainsi une réglementation équilibrée et adaptée à la pêche.

---

# EXEMPLES D' ACTIONS MENEES PAR L'UAPF EN 2023-2024

## SUPPRESSION DE L'OBLIGATION D' AVOIR DES SECONDS

Le décret en Conseil d'Etat est attendu avec impatience, qui devrait permettre de supprimer l'obligation d'embarquer un second mécanicien à bord des navires de moins de 750 KW et un second pont à bord des navires de moins de 24 m LR. L'UAPF et ses adhérents ont joué un rôle moteur dans cette évolution. L'idée d'assouplir les délais de formation pour les seconds « pont » là où ils restent obligatoires n'est pas abandonnée.

## PREVENTION DES RISQUES MARITIME

En revanche, le combat pour conserver l'IMP au cœur des mécanismes de prévention des risques maritimes est perdu : rien n'a pu empêcher l'ENIM de s'emparer directement du sujet, avec le risque de perte de compétence et de voir imposer aux armements un dispositif beaucoup plus prescriptif avec l'instauration d'une nouvelle cotisation.

## CLAUSE SOCIALE DES ACCORDS DE PÊCHE

Sujet très européen et politique, l'ambition principale étant d'éviter toute rédaction source de revendication ou induisant des surcoûts dans un moment de graves difficultés économiques en particulier des thoniers senneurs.

# NOTRE STRATÉGIE POUR LE FUTUR

## 01. Soutien

- Identifier et plaider pour des mesures de soutien adaptées aux réalités des entreprises de pêche;
- Définir et obtenir une révision des conditions d'armement à la pêche;
- Abaisser les contraintes administratives quotidiennes des armements.

## 02. Attractivité

- Continuer à nous investir dans des programmes de formation et d'attraction pour attirer de nouveaux travailleurs qualifiés dans le secteur de la pêche ;
- Faciliter la reconnaissance des qualifications professionnelles des marins ;
- Faire reconnaître le secteur comme métier en tension.

## 03. Communication

- Promouvoir une communication équilibrée et informée ;
- Développer une plateforme de communication pour 2024 afin de sensibiliser le public et les décideurs politiques aux réalités du secteur de la pêche et à ses efforts pour une durabilité accrue ;
- Contrer les discours simplistes des ONG en démontrant que la pêche responsable peut contribuer à la protection des océans tout en assurant la sécurité alimentaire et l'emploi local.

## 04. Planification

- Défendre une approche équilibrée de la planification maritime qui considère les besoins socio-économiques des entreprises tout en poursuivant les objectifs de protection des écosystèmes marins ;
- Assurer que la répartition des zones de pêche tienne compte des flottilles historiques et de l'importance socio-économique de la pêche, afin de maintenir la viabilité de cette activité vitale pour les régions côtières.

## CONCLUSION

*L'UAPF demeure résolument engagée à soutenir ses adhérents face aux défis persistants qui entravent les entreprises de pêche. En travaillant sans relâche pour obtenir des mesures de soutien économique et énergétique plus adaptées, en renforçant l'attractivité des métiers de la pêche, en promouvant une communication équilibrée et en défendant une planification maritime durable, l'UAPF s'efforce de garantir un avenir pérenne pour le secteur de la pêche.*



***Merci pour  
votre attention !***

**CONTACT :**

UNION DES ARMATEURS A LA PECHE DE FRANCE

59 rue des Mathurins,

75008, Paris.

01.42.66.32.60

*[uapf@uapf.org](mailto:uapf@uapf.org)*

*[www.uapf.org](http://www.uapf.org)*

---

UNION DES  
ARMATEURS A LA  
PECHE DE  
FRANCE